

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un le 14 avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au 1^{er} étage du foyer municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 9 avril 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres présents :

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ - Dominique ESCURE – Amandine JAMY – Vincent LACAZE – Odile LABROY - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD – Guillaume LUYTON – Cécile RIVIER - Georges VELUIRE

Procurations : M. Richard BLETON à Mme Amandine JAMY – Mme Laure RENAUD à M. Ludovic LACROIX

Absent excusé : M. Juan VASCHALDE

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire des attributions du Conseil municipal :

- **DIA : Non usage du droit de préemption pour 2 DIA** : 915 Route de Moras – 100 Impasse des Coquelicots.
- **Arrêté portant délégation du droit de préemption à l'EPORA pour le bien sis 5 Route de Moras**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2021

Votants : 18 Pour : 18

TAUX D'IMPOSITION 2021

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux pour 2021. En effet, malgré la réforme de la taxe d'habitation, nous percevrons au minimum 592 678 € sans augmentation des taux contre 573 231 € en 2020. Le taux communal pour la taxe foncière (bâti) est de 13.58 augmenté du taux départemental 2020 de 15.51 ce qui porte le taux à 29.09. Le taux communal pour la taxe foncière (non bâti) est de 46.03.

Nous sommes bien loin des taux plafonds qui sont pour 2021 de 92.83 pour la TFB et de 142.82 pour la TFNB.

Votants : 18 Pour : 18

PROJETS SCOLAIRES

Rapporteur : M. Dominique ESCURE

Il est exposé ce qui suit :

Projets de classes	budget
ps, ms et gs projet cirque 10 séances avec Dauphircirque	2135,8
salon des jeunes Valloire Loisirs pour les classes de ms, gs et cm1-cm2	420
Ce1: musée de la préhistoire à Vassieux (500€ de car et 220 € de musée)	720
projet théâtre (13,5 € par enfant pour le festival zinzoline= 602€, car: 590€, interventions : 808€)	2000
total	5275,8

Suite au protocole sanitaire 2020, les projets de classes ont été fortement impactés et il est donc proposé, à titre exceptionnel, un forfait de 3 000 € pour l'année scolaire 2020/2021, car l'association des Parents d'Elèves a été pénalisée du fait qu'elle n'a pas pu faire de manifestations. Elle prendra en charge 2 275.80 €. La participation communale sera versée à l'association des Parents d'Elèves sous la forme de subvention, car c'est cette dernière qui, pour des raisons de simplification, s'acquitte de la totalité des factures. La subvention sera versée selon les projets vraiment réalisés.

Votants : 18

Pour : 18

AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS ET D'UN CLUB-HOUSE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Par délibération en date du 15 octobre 2020 il a été approuvé l'aménagement d'un terrain multisports et d'un club-house pour un montant de travaux de 223 875 € HT et sollicité les subventions suivantes : Etat (DETR ou DSIL), Région et Conseil Départemental.

Après finalisation du dossier avec achat de la parcelle et intégration de la maîtrise d'œuvre il convient d'approuver le nouveau montant de travaux de 265 695 € HT (243 942 € + 21 753 € imprévus sur travaux).

Conseil Départemental subvention obtenue de 55 969 € HT au taux de 25 % sur un montant de travaux de 223 875 € HT.

Région subvention sollicitée sur 228 942 € HT au taux de 35 %, soit une subvention sollicitée de 80 129 € HT.

Etat (DETR) subvention sollicitée sur 203 175 € HT (243 942 € HT + 21 753 € HT marge tolérée pour imprévus de 10 % maximum des travaux – 62 520 € HT de zone de stationnement non éligible) au taux de 25 %, soit une subvention sollicitée de 50 793 € HT.

Total subventions = 186 891 € HT soit 70 % sur un montant de 265 695 € HT.

Apport de la collectivité, autofinancement sur fonds propres = 78 804 € HT soit 30 % sur 265 695 € HT.

Votants : 18

Contre : 4

Pour : 14

VENTE LUSTRES SALLE DES MARIAGES

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Les lustres de la salle des mariages qui ont été déposés lors de la mise en accessibilité de la mairie occupent une pièce entière au 1^{er} étage. Il est proposé de les vendre au prix de 2 500 € négociable (lustres achetés en 2005 pour 3 077 €) et de mettre une annonce sur internet.

Votants : 18

Pour : 18

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

PIZZA DU VILLAGE

Le propriétaire de la pizza du village souhaite installer un kiosque à pizzas sur le parking du foyer municipal. Cette occupation du domaine public se ferait contre une redevance. Avis favorable

MARCHÉ VENDREDI 9 AVRIL

Le premier marché du vendredi après-midi s'est bien passé, les commerçants étaient satisfaits, en plus des habitants de la commune étaient présentes des personnes venues des communes voisines. De bons échos. Pour l'instant nous n'avons droit qu'au marché alimentaire. Vendredi 14 mai une poissonnerie devrait normalement venir.

MAISON DE SANTE

Une réflexologue plantaire va s'installer à la maison de santé à compter de début juin.

Les kinés sont installés depuis lundi 12 avril.

Concernant les travaux : il reste des petites finitions.

Téléconsultation : Un point a été fait vendredi avec les infirmières, seulement 16 consultations depuis octobre. Il n'y a pas une grande demande pour le moment car très peu de personnes n'ont pas de médecin traitant. Orientation possible vers des spécialisations, mais cela implique un investissement supplémentaire.

FONTAINE PLACE EGLISE

Début des travaux semaine prochaine.

ELECTIONS

Elles auront lieu les 20 et 27 juin à la salle annexe. Il faut 12 personnes pour tenir les bureaux de vote.

ASSOCIATIONS

Gratuité des locations de salles pour les associations ? La gratuité est déjà en vigueur pour les associations locales.